



**Secours
Catholique**
Caritas France

PARTIR EN VACANCES

... POUR LES PERSONNES SEULES, EN FAMILLE OU SÉNIORS



PROJET PÉDAGOGIQUE & GUIDE D'ANIMATION





SOMMAIRE

PROJET PÉDAGOGIQUE	3
Proposer aux personnes accompagnées de vivre des vacances	4
Construire ensemble	5
Faire confiance aux personnes pour bâtir leur projet vacances	6
Respecter et soutenir les parents, porter une attention aux adultes, aux couples	7
Contribuer au développement des liens entre les générations (enfants, parents, grands-parents, famille élargie, réseau de relation)	8
Encourager la découverte et le respect des différentes cultures et religions	9
Contribuer à renforcer les liens sociaux	10
Intégrer l'importance des bons souvenirs comme un tremplin pour l'avenir	11
GUIDE D'ANIMATION : PRÉPARER LES VACANCES AVEC LES FAMILLES	12
Vacances Individuelles ou en groupe, il faut choisir	12
Carnet de bord pour des vacances réussies	14
Partir en vacances : lexique	16
FICHES TECHNIQUES	23
CHERCHER DES AIDES FINANCIÈRES	23
➤ ANCV : APV Aide aux projets vacances	23
➤ ANCV : BSV Bourses solidarité vacances	25
➤ ANCV : Seniors en vacances	26
➤ Les CAF	26
➤ Autres financements possibles	27
POUR TROUVER DES HÉBERGEMENTS	28
TRAVAILLER EN RÉSEAU	30



« Si l'on passait l'année entière en vacances, s'amuser serait aussi épuisant que travailler »

William Shakespeare

Les vacances sont utiles à tous car elles permettent à chacun de garder sa capacité d'étonnement, de création, de dynamisme, de projet dans une société individualiste, où les conditions de vie peuvent être très difficiles. Pour les personnes, les familles, qui connaissent le chômage ou le travail précaire, vivent dans les quartiers relégués des grandes villes ou les zones rurales isolées ; cette parenthèse devient encore plus indispensable pour ne pas perdre pied.

Dès sa création, le Secours Catholique a eu à cœur d'aider au départ en vacances. Ainsi en 1948, 1856 enfants partaient en accueil familial de vacances. Puis en 1977, l'idée de partir en vacances en famille, voit le jour.

Au cours de l'été 2013, 1900 enfants sont partis en accueil familial de vacances, 500 jeunes en camp, plus de 1 000 familles et de 400 personnes seules ont participé à des séjours individuels ou collectifs, dans des gîtes, des campings ou des villages de vacances, à la mer, à la montagne, à la campagne, et ont été accueillis par des bénévoles ou des professionnels du tourisme.

Lorsque l'on parle de vacances avec les personnes que nous accueillons, certaines nous disent encore qu'elles ne se sentent pas le droit de partir car elles ne travaillent pas et ne le méritent pas.

Face aux urgences alimentaires, d'emploi, de logement, proposer des vacances paraît à certains, bien dérisoire. Nombre de bénévoles ne partent pas non plus en vacances.

Pourtant, les vacances trouvent toute leur place dans l'accompagnement des personnes, des familles. Pour toute personne appréhendée dans sa globalité et dans son contexte de vie, cet accompagnement, comme le précise notre projet éducatif, « *a une dimension éducative qui le rapproche de l'éducation populaire en ce sens qu'il reconnaît à toute personne la volonté et la capacité de progresser et de se développer. Il veut permettre à chacun de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient.* »

Vacances ensemble, en famille, avec des personnes en errance ou en situation de grande exclusion, d'isolement, avec des mamies, des papys..., les vacances contribuent au développement de chaque individu et des solidarités familiales au sens le plus large.

Ce projet pédagogique comme le guide d'animation sont destinés à vous aider, bénévoles, salariés, vacanciers, à oser vous lancer dans l'aventure pour préparer, développer, enrichir au fil des ans, des projets de vacances réussis.

DANS NOTRE SOCIÉTÉ, TRAVAIL ET VACANCES SONT SOUVENT LIÉS

En France, la loi de juin 1936 a instauré les premiers congés payés (2 semaines), tandis que la semaine de travail passait de 48 h à 40 heures. Dans le même temps, pour les ouvriers et employés partant en vacances, Léo Lagrange* créa des billets de train avec 40 % de réduction, qui existent encore aujourd'hui même si la réduction n'est plus que de 25 %, sauf si le billet est réglé en chèques vacances (50 %).

Le repos compensateur, les congés payés sont mis en place pour permettre de récupérer sa force de travail, dans une société industrielle qui s'est urbanisée, et où le plein emploi est réel.

En 1998, dans un contexte de chômage croissant, l'accès aux vacances est expressément cité dans la loi de lutte contre les exclusions (loi n° 98-657 du 29 juillet 1998, d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, article 140) :

« L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs, constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. La réalisation de cet objectif passe par le développement, en priorité dans les zones défavorisées, des activités artistiques, culturelles et sportives, la promotion de la formation dans le secteur de l'animation et des activités périscolaires ainsi que des actions de sensibilisation des jeunes fréquentant les structures de vacances et de loisirs collectifs. Elle passe également par le développement des structures touristiques à caractère social et familial et l'organisation du départ en vacances des personnes en situation d'exclusion. »

L'État, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif ».

Aujourd'hui, l'accès aux vacances est un droit reconnu à tous qui ne concerne donc plus les seuls salariés.

*Léo Lagrange : sous secrétaire d'État aux sports et à l'organisation des loisirs sous le Front Populaire.



© C. HARGOUES / S.C.

► PROPOSER AUX PERSONNES ACCOMPAGNÉES DE VIVRE DES VACANCES

4

L'accumulation de problèmes, tout comme le fait de se sentir trop pris en charge, peut finir par déposséder l'individu de ses capacités de réactions. Les familles en situation de précarité, qui cumulent les difficultés, ont souvent perdu confiance en leurs capacités d'actions et de relations. C'est dans cet esprit que le Secours Catholique met en place des projets de vacances qui permettent aux personnes accompagnées :

- de quitter un temps, le quotidien souvent subi, pour aller vers un temps choisi, de découvertes et de développement personnel,
- de changer de repères, de rompre momentanément avec son environnement habituel pour mieux l'appréhender à son retour,
- de changer de regard sur soi, de mieux se connaître, de dépasser ses peurs, de reprendre confiance en soi,
- de renforcer les liens au sein de la famille,
- d'apprendre à se reposer, se détendre, se faire plaisir,
- de pouvoir pratiquer des activités de loisirs inaccessibles au quotidien,
- d'apprendre à se projeter dans le temps et dans l'espace, de prendre initiatives et responsabilités, de s'organiser, de gérer, de prévoir,
- de réduire son isolement, d'aller vers les autres, de se sentir l'égal de tous,
- de vivre un temps de pause qui peut mener vers une dimension spirituelle,
- de se donner l'envie de changements dans sa vie pour l'après-vacances.

Ces projets de vacances sont ouverts à tous : adultes isolés, couples, familles et personnes âgées.

**« Les vacances ce n'est pas un luxe,
c'est voir autre chose »**



© C. HARGOUES / S.C.

CONSTRUIRE ENSEMBLE

Privilégier les propositions d'actions qui laissent la place aux parents et à leurs enfants ou qui ont été initiées par eux. La force d'être dans une dynamique de projet ouvre des perspectives de confiance et d'évolution, d'une meilleure insertion dans la société. [X P.E.]

Les vacances sont l'occasion de construire un projet ensemble, un projet de vacances qui va redonner envie d'avoir envie ; le désir comme moteur de vie. Accompagner, c'est ne pas se substituer mais aller au rythme de la famille, avancer par étapes. Le bénévole n'organise pas les vacances comme pour les siennes mais fait en sorte que les envies de la famille se concrétisent. Il cherche d'abord à connaître leur rêve de vacances, leurs espoirs mais aussi leurs craintes. Rappeler que c'est la personne, la famille qui s'offre des vacances, et ne pas laisser croire que c'est le Secours Catholique qui les offre en disant « nous allons te faire partir en vacances ».

Construire le projet ensemble nécessite de commencer le plus tôt possible (en janvier par exemple). La

préparation du séjour dans la durée est essentielle pour dépasser l'utopie ou la résignation. Si le premier départ envisagé ne peut se faire, le bénévole ne doit pas considérer cela comme un échec ; il faudra peut-être plus d'un an pour que le projet se réalise.

Etre attentif aux peurs relatives à la durée, au lieu du séjour, à l'éloignement, aux activités, au fait de quitter son environnement... Il y a des soucis qui paraissent anodins mais qui peuvent, au final, empêcher le départ (par exemple l'entretien des plantes, du jardin, la garde d'animaux de compagnie, la peur d'être cambriolé...). Il faut savoir les entendre et aider, dans la mesure du possible, à la recherche de solutions.

[X P.E.] : Extrait du projet éducatif (décembre 2013)



© G. KERBAOL / S.C.

FAIRE CONFIANCE AUX PERSONNES POUR BATIR LEUR PROJET VACANCES

Le regard sur les ressources parentales, plus que sur les dysfonctionnements, doit devenir la référence de travail de nos équipes. En ce sens, il est indispensable de reconnaître et de prendre en compte les capacités des parents, et des adultes en général et de leur permettre de créer les lieux de dialogues. [✕ P. E.]

6

Pour construire un projet vacances, il faut faire confiance, mettre en valeur les talents de la personne, et ne pas oublier qu'il faut du temps pour que cette confiance s'installe.

Les familles, les personnes accompagnées ont souvent un regard négatif « je ne suis pas capable », « je ne vais pas y arriver ». L'accompagnateur doit croire que la famille est capable et la soutenir pour qu'elle le soit ou le devienne.

Pendant la préparation, pour installer la confiance, le bénévole pourra accompagner la famille pour qu'elle

réalise elle-même certaines démarches (achat de billets de train, demande d'aide financière aux CCAS...).

« Les vacances, cela permet d'oublier les soucis de l'année, d'oublier que je ne peux pas travailler alors que je le voudrais. »

[✕ P. E.] : Extrait du projet éducatif (décembre 2013)



RESPECTER ET SOUTENIR LES PARENTS, PORTER UNE ATTENTION AUX ADULTES, AUX COUPLES

La famille (quelle que soit la forme de celle-ci) constitue la cellule de base de la société et c'est d'abord en son sein que l'enfant doit préparer sa prise d'autonomie. Etre parent, devenir parent est une tâche au quotidien, pas toujours facile. On ne peut grandir dans ce rôle qu'avec le soutien et le regard confiant et positif des autres. [X P. E.]

Il convient aussi de chercher à rencontrer les adultes, les couples en tant que tel, et à les soutenir. [X P. E.]

Les vacances sont utiles à la vie familiale. Acte social, le départ en vacances est une source de valorisation qui participe à la reconstruction ou au renforcement des liens : les parents sont revalorisés aux yeux de leurs enfants « **ils ont réussi à ce que l'on parte en vacances** », comme les enfants le seront à la rentrée scolaire aux yeux de leurs camarades et des enseignants, comme la famille le sera dans son voisinage. Sans en faire un but en soi, les vacances peuvent devenir un appui efficace pour les familles dans l'exercice de leurs responsabilités parentales.

Parfois, dans la famille, l'un des membres peut être très seul, isolé ; les vacances seront utiles pour recréer des liens (parler d'autres choses que du quotidien, être à table tous ensemble, se comporter et être regardé différemment...)

Un projet de vacances peut permettre à l'un des parents qui n'a pas la garde de son enfant pendant l'année, et qui, peut-être, n'a pas l'espace suffisant pour l'accueillir pendant des week-ends, de partir une semaine ou plus avec lui dans de bonnes conditions.

Lorsque les parents sont en couple, il est important que le couple participe à la préparation du projet. Et ce, même si l'un des deux ne part pas. Les raisons de ce non départ étant connues, des adaptations pourront être recherchées. Par exemple, si la raison est le travail, peut-être celui ou celle qui ne part pas pourra-t-il rejoindre sa famille pour un long week-end si le lieu de séjour n'est pas trop éloigné. Parfois, un adolescent ne veut pas partir... Il préfère rester avec sa copine (copain) ? Pourquoi ne pourrait-il pas venir avec elle ? Si l'hébergement est possible, cela permettra peut-être aux parents d'être plus proches, plus en confiance avec leur ado.

Les enfants vont voir leurs parents autrement et découvrir leurs talents : ils vont pouvoir se lâcher ensemble. « **Les vacances, c'est être autrement avec ma fille.** »

Pendant le séjour, particulièrement s'il est collectif, des animations pourront être proposées aux adultes pour échanger sur « les joies et difficultés d'être parents ».

Les parents peuvent aussi souhaiter des moments de pause sans leurs enfants : on les aidera à choisir un lieu qui offre cette possibilité (club enfants...). La préparation du séjour devra permettre d'en parler car on constate aussi que beaucoup de parents peuvent avoir, aujourd'hui plus qu'hier, peur de laisser leur enfant vivre ses propres expériences avec d'autres, peur pour sa sécurité ou simplement craindre que cela ne soit interprété, par d'autres adultes, comme un manque d'attention.

Les adultes isolés ont toute leur place dans nos projets vacances notamment dans le cadre des projets collectifs, facilitateurs de relations.

Lorsque le séjour est accompagné par des bénévoles, il est important que ceux-ci ne se substituent pas aux parents. Si des interventions ponctuelles sont possibles auprès des enfants notamment quand il s'agit de la sécurité, celles-ci ne devront jamais être formulées comme une critique à l'encontre des parents. Dans la plupart des situations, c'est un échange avec le parent qui sera utile et non une intervention directe auprès de l'enfant.

[X P. E.] : Extrait du projet éducatif (décembre 2013)



© G. KERBAOL / S.C.

■ CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES LIENS ENTRE LES GÉNÉRATIONS (ENFANTS, PARENTS, GRANDS-PARENTS, FAMILLE ÉLARGIE, RÉSEAU DE RELATIONS)

8

Il est important de contribuer au développement du réseau d'alliance des familles. Par réseau d'alliance, on peut nommer tous ceux qui entourent la famille et ses membres et avec lesquels se sont tissés des liens plus ou moins proches. Ce réseau permet de sortir de l'isolement et surtout de construire avec d'autres. Notamment au travers des liens entre générations... [X P.E.]

Les vacances peuvent contribuer à créer du lien social ; elles constituent une occasion de rencontrer d'autres adultes, d'élargir le cercle des relations de la personne accompagnée, de la famille. En fin de séjour, l'échange de numéros de téléphone, d'adresses électroniques en est une concrétisation.

La participation de grands-parents, mais aussi de neveux, de nièces, voire d'amis, peut être développée dans les séjours aussi bien individuels que collectifs, avec, au retour, des conséquences positives sur les solidarités familiales.

[X P.E.] : Extrait du projet éducatif (décembre 2013)



© E. PERRIOT / S.C.

ENCOURAGER LA DÉCOUVERTE ET LE RESPECT DES DIFFÉRENTES CULTURES ET RELIGIONS

La population française est multiculturelle ; elle accueille de nombreuses familles étrangères et immigrées qui ont des pratiques culturelles spécifiques. Pour ces dernières, parler leur langue maternelle, respecter des traditions culinaires, vestimentaires ou pratiquer leur religion sont autant d'usages et de savoirs qui témoignent d'une volonté de préserver un lien avec leur l'histoire. [X P.E.]

[X P.E.] : Extrait du *Projet éducatif* (décembre 2013)

Les vacances offrent des occasions d'ouverture aux autres, de découvertes, d'échanges. Lorsque l'on est dans un contexte de repos, de détente, beaucoup de choses deviennent possibles. La connaissance mutuelle, au travers des traditions culturelles ou culinaires par exemple, peut ouvrir sur de nombreuses animations pendant un séjour de vacances. De plus, les vacanciers vont pouvoir participer activement, être mis en valeur.

La découverte de la culture locale de la région de vacances peut aussi être intéressante à travers le folklore par exemple. Cela pourra faire naître de la curiosité, des échanges entre des familles d'origines différentes mais aussi avec des artistes locaux porteurs de ces traditions.

Il en va de même des différentes religions sans négliger pour autant celles et ceux qui ne se revendiquent d'aucune. Le Secours Catholique constitue un réseau de solidarités ouvert à tous. Cette affirmation est essentielle dans une société où des communautarismes s'expriment, parfois, sur un mode revendicatif. Certaines personnes, observant strictement des pratiques religieuses auront des difficultés à se retrouver sur certains lieux de vacances. Ces questions sont à aborder sérieusement pendant la préparation pour ne pas gâcher les vacances.

Les vacances constituent un moment de vie souvent fort qui peut laisser la place à des expériences spirituelles personnelles ou collectives qui ne devront jamais être imposées mais auxquelles il faut savoir être attentif. « *Dans le repos, quand on est bien, on est disponible. On peut se dire que la vie est belle, qu'elle vaut la peine d'être vécue. Quand cela ne va pas, on s'en souvient et on s'accroche à ces moments-là. Pendant les vacances, on fait de belles rencontres, des liens se créent et cela continue après. Le soir, sur la plage, avec la tête de ma fille sur mon épaule, en regardant les étoiles, on se dit qu'il y a un Dieu pour toutes ces belles choses.* »

Enfin, il est important que les bénévoles puissent avoir réfléchi ensemble et qu'ils aient pu bénéficier de séquences de formations leur permettant d'appréhender plus tranquillement ces questions relatives aux différences culturelles et religieuses.



© C. HARGOUËS / S.C.

CONTRIBUER À RENFORCER LES LIENS SOCIAUX

La socialisation désigne l'ensemble des processus par lesquels l'individu s'intègre à la société. Autant chaque famille constitue un espace privé, autant elle ne peut s'épanouir qu'au contact des autres. Les liens sociaux sont nécessaires à sa vitalité, son épanouissement. Le Secours Catholique est un lieu de socialisation, parmi d'autres. [X P.E.]

10

Les vacances participent à la socialisation des adultes comme des enfants.

L'enfant revient toujours grandi des vacances. Il se souvient de ces moments privilégiés avec ses parents, des autres enfants avec qui il a pu jouer, expérimenter des choses nouvelles, partager des moments de fêtes. Cela constitue un capital de relations, de souvenirs qui vont l'aider à se socialiser, à être plus autonome et à prendre de l'assurance.

Ainsi, la participation aux activités dans les clubs enfants des villages de vacances, les clubs de plage, sera utile. Au cours de balades, autour d'un café, les parents pourront rencontrer d'autres adultes. Ils pourront apprendre à se connaître, échanger librement dans la détente. Ces liens perdurent souvent au retour des vacances.

[X P.E.] : Extrait du *Projet éducatif* (décembre 2013)



■ INTÉGRER L'IMPORTANCE DES BONS SOUVENIRS COMME UN TREMPLIN POUR L'AVENIR

« **M**es soucis n'ont pas changé, par contre, moi, j'ai changé... » « Après les vacances : on se la joue plus cool, on est plus calme et plus détendu. Cela change un peu les pratiques quotidiennes. Si on veut, dans notre tête, on peut encore être un peu en vacances ».

« Cela donne de l'assurance » « au retour, ma santé s'était améliorée » « ma fille avait grandi » « les vacances, c'est tout bénéfice ».

Les vacances orientent une manière d'être dans l'accompagnement. Une fois que les vacances sont passées, l'accompagnement continue, évolue. D'autres projets pourront se construire. Si un bénévole a participé au séjour, il portera un autre regard sur la personne accompagnée, et réciproquement.

Au retour, il est important de faire le lien avec les équipes locales. Après une semaine très riche, le retour peut être difficile notamment pour des personnes très isolées et même pour certains bénévoles accompagnateurs. Ce que l'on a dans la tête, les souvenirs qui commencent à se fabriquer, il est important de pouvoir en parler à quelqu'un.

Peu après les vacances, il est nécessaire de prendre un temps de rencontre festif, avec les photos bien sûr, autour d'un repas, même si toutes les familles ne peuvent venir. La participation des bénévoles qui ont aidé au départ sera très importante pour que les souvenirs puissent être partagés avec ceux qui ont contribué à ces vacances comme avec les autres vacanciers. Sans oublier que ce projet, mené à terme et réussi, sera un appui précieux pour le bénévole. « Quand les familles rentrent de vacances, c'est beau à voir, c'est le plus qu'on peut donner aux bénévoles, aux salariés, c'est leur merci. »

Ce moment de rencontres, peut aussi être un moment de bilan partagé, déjà en vue des prochaines vacances. On pourra proposer aux vacanciers, s'ils sont d'accord, de « parrainer » de futurs vacanciers qui n'ont pas encore pu goûter aux vacances.

Pour que cette mise en projet porte un maximum de fruits, il est important d'accompagner les personnes ou familles pour que cela ne se limite pas à un seul séjour de vacances. Trois départs, consécutifs ou pas, semblent raisonnables en sachant qu'au fil du temps, la participation active des personnes à la construction du projet, pourra être plus importante et permettra d'anticiper des vacances totalement autonomes, en bénéficiant uniquement par exemple de l'aide de la CAF et/ou de BSV (bourses solidarité vacances), et si c'est encore nécessaire, d'une aide financière de notre association.



© C. HARGOUES / S.C.

► PREPARER LES VACANCES AVEC LES FAMILLES

VACANCES INDIVIDUELLES OU EN GROUPE, IL FAUT CHOISIR

12

C'est l'une des premières questions à se poser. Les quelques repères que nous présentons peuvent vous aider à faire ce choix.

► SÉJOUR COLLECTIF

► Sans le collectif, certaines familles ne pourraient pas partir en vacances : peu d'autonomie, peurs, barrière de la langue... Un séjour collectif peut sécuriser, notamment pour un premier départ.

► Le collectif permet de vivre avec les autres familles. Les familles sont ensemble, elles « posent » leurs soucis et partagent leurs expériences. Elles se rendent compte qu'elles ne sont pas les seules à vivre certaines difficultés. Une dynamique collective pourra donc se vivre pendant les vacances...

►... et pourra servir de tremplin pour des projets collectifs ou individuels durant l'année. Les projets collectifs rendent possible l'entraide entre les familles.

► Tremplin encore pour permettre d'envisager des projets de vacances individuels, plus autonomes. Ce futur peut être proche pour certaines familles, d'autres participeront à 2 séjours collectifs, plus sécurisants avant de se lancer dans un projet individuel. C'est à réfléchir avec chacun.

► Il demande une organisation collective qui dépend de la taille du groupe et une préparation avec la structure hôte.

► L'adhésion au projet de chaque participant ainsi qu'une préparation collective sont nécessaires et ce d'autant plus que l'aspect collectif sera développé.



© C. HARGOUÏS / S.C.

► Dans un projet collectif, la participation de bénévoles permet aux uns et aux autres de se découvrir autrement que dans une permanence d'accueil. Leur participation leur permet à la fois de se rendre utile et de partir en vacances alors qu'ils ne pourraient le faire autrement.

► Il faut être attentif à la composition du groupe, en veillant à ne pas réunir des familles cumulant toutes, de nombreuses difficultés.

► Dans un village de vacances, un groupe pourra avoir du mal à cohabiter avec les autres vacanciers. Il conviendra donc, en contactant le village de bien préciser les objectifs du séjour, les attentes particulières, et d'être attentif à ce que la taille du groupe ne soit pas trop importante par rapport au nombre de lits disponibles dans le village.

► Dans les villages de vacances, il est important de vérifier que la structure, n'a pas accepté plusieurs groupes similaires car la cohabitation pourrait être difficile.

► Les talents artistiques, culinaires, sportifs des uns et des autres pourront être valorisés et mis au service du groupe, en veillant bien à respecter les désirs de chacun, pour ne pas que cela soit vécu comme une obligation.

➤ SÉJOUR INDIVIDUEL

► Certaines familles sont suffisamment autonomes et n'ont besoin que d'un coup de pouce financier pour pouvoir partir en vacances. Même si elles sont les premières concernées par des séjours individuels, la mise en place de ces derniers dépendra de la motivation, sans écarter la possibilité d'effectuer un séjour collectif.

► Ce type de séjours demande autant de préparation qu'un séjour collectif. Il ne faut pas croire qu'ils sont plus simples à organiser. Ils doivent correspondre au projet de la délégation, peuvent être associés à un projet collectif en offrant une possibilité de choix pour les familles, avec une progression pédagogique vers plus d'autonomie.

► Un partenariat de la délégation avec le lieu de vacances des familles est intéressant à rechercher. Un bénévole local pourra éventuellement accueillir, indiquer sa disponibilité en cas de souci. Cela peut être rassurant et complètera une permanence téléphonique assurée par la délégation d'origine.

► Il permet de sortir du Secours Catholique, de rencontrer d'autres personnes de milieux sociaux différents. Il ouvre sur d'autres horizons.

► Il permet à la famille, si les vacances sont réussies, de se dire « j'y suis arrivé, on a réussi notre projet ». Les enfants en seront reconnaissants vis-à-vis des parents.

► Il permet de se projeter sur des vacances futures sans l'aide du Secours Catholique.

Lors d'une rencontre bilan, les familles ayant vécu un séjour collectif et celles ayant participé à un séjour individuel pourront échanger pour que les uns et les autres ne se sentent pas prisonniers de la formule qu'ils connaissent déjà.

Que le projet soit individuel ou collectif, il ne sera jamais sans effet sur la vie des personnes et de la famille concernées. Cela permet d'entrer de façon simple dans une dynamique de projet avec une préparation, une mise en œuvre et un bilan pour avancer. Bénévoles, animateurs ont un rôle important à jouer pour permettre la réussite de ce projet.



© C. HARGOUES / S.C.

CARNET DE BORD POUR DES VACANCES REUSSIES

Ne pas oublier de déterminer qui porte le projet dans la délégation.

➡ DÈS JANVIER

En parler **avec les familles, les personnes accompagnées** par les équipes. C'est un projet qui demande du temps. Ne pas oublier les aînés des fratries dans vos projets collectifs ou individuels.

➤ Organiser rapidement des rencontres de préparation individuelles ou collectives :

Lors des réunions, il est important de laisser une large part d'expression aux participants ; qu'ils puissent dire leur imaginaire des vacances. Certaines familles pensent que « les vacances, ce n'est pas pour nous » ; il s'agit avec elles, de passer du rêve à la réalité. Etape par étape le projet va se concrétiser, les obstacles vont se lever, les familles vont pouvoir penser que c'est possible. La préparation est certainement le meilleur antidote aux désistements de dernière minute.

➤ Quelques jalons pour la préparation, à faire, autant que possible, avec la participation active de la famille :

- Prendre des catalogues. Les feuilleter. Aller voir sur internet. Faire un choix de lieu de séjour.
- Vérifier que les lieux d'hébergement choisis sont agréés Vacaf et ANCV (Agence nationale pour les chèques vacances).
- Contacter la structure pour demander si elle est attentive aux familles qui n'ont pas l'habitude de partir. Certaines structures reçoivent des financements CAF pour les aider à renforcer un accueil individualisé.
- Pension complète, demi-pension : les prix, les prestations, ne sont pas les mêmes. Il faut choisir.
- Y a-t-il des commerces à proximité ?
- Quelles sont les activités proposées ? Gratuites ou payantes ? A ce stade, appeler la structure d'accueil pour avoir des précisions.
- Étudier l'accessibilité du lieu de vacances : gare, navette... et une fois sur place, les vacanciers sans voiture, peuvent-ils se déplacer ?



- Choisir la meilleure date.
- Poser ses vacances auprès de l'employeur ou de pôle emploi. Si les dates prévues sont refusées, aider la famille à ne pas se décourager. Réétudier les possibilités en fonction de ce que l'employeur a proposé.
- Établir un budget : La fiche « budget prévisionnel vacances en familles », disponible sur intranet, peut vous y aider.

➤ MARS

Il est temps de procéder à la réservation. Être attentif aux délais, notamment avec Vacaf, car l'aide pour l'hébergement qui pourrait être obtenue dépend du budget que la CAF locale y a mis. Une fois celui-ci épuisé, il n'y aura plus d'aide possible. Ce système est bien différent des anciens bons CAF.

➤ **Les papiers :** Carte identité, passeport sont-ils toujours valables ? L'attestation CMU, carte vitale sont-elles à jour ?

➤ **Le bénévole doit penser aux bilans demandés par les financeurs :**

- Les critères sont-ils respectés ?
- Avoir la photocopie de l'attestation CAF avec le quotient familial ou l'avis de non-imposition ?
- Avoir les renseignements qui me seront utiles pour remplir les indications demandées par les financeurs.

➤ Si à un moment ou à un autre, le projet capote, il ne faut pas que le bénévole pense que c'est un échec (le sien et celui de la personne accompagnée). Il faut au contraire, prendre le temps de connaître et d'analyser les raisons et réussir à se dire ensemble que ce sera une occasion de rebondir l'année prochaine.

➤ AVRIL

Se renseigner pour le voyage. Voiture ? Train ? Acheter le billet de train. 3 mois avant un départ, il y a quelques petits prix mais il faut être dans les premiers ! Il y a aussi des cartes et en particulier la carte enfant/familles, ou la carte familles nombreuses. Encore faut-il les demander à temps ! Ne pas oublier, pour ceux qui travaillent, la possibilité d'utiliser le billet congés payés avec 25% de réduction et même 50% si on paye avec des chèques vacances sans avoir l'obligation d'acheter une carte ouvrant droit à des réductions.

➤ La voiture est-elle en état pour tenir la distance ?

« On peut avoir le permis de conduire mais renoncer à partir, parce que le train, c'est trop cher et que

jamais on n'arrivera à faire 400 kilomètres. Mais alors, comment faire ? Regarder ensemble l'itinéraire sur internet, chercher les lieux où trouver de l'essence au meilleur prix, proposer à l'aîné des enfants de faire le co-pilote... et finalement oser partir. Au retour, être content de l'avoir fait ! ».

➤ S'il y a des animaux, quelle solution de garde envisager pendant le séjour ?

➤ Les petits détails qui comptent : ne pas oublier de parler soleil, marées, baignades, trousseau (le recours à la boutique vêtements, au vestiaire pourra être utile).

➤ Penser à prendre les médicaments utiles (si nécessaire en pensant au renouvellement avant de partir).

➤ LA VEILLE

Valise à faire, prendre tous les documents pour le voyage, ne pas oublier les coordonnées du site de vacances (avec un plan).

➤ DÉPART

Quitter le domicile. Être à l'heure, ne pas se perdre s'il faut changer de gare (à Paris notamment). Ne pas se dire en chemin que l'on n'y arrivera pas, que porter les valises, c'est trop lourd. Monter dans le train, ne pas oublier de descendre à la bonne gare, savoir comment on va rejoindre le lieu de vacances... autant de détails qui peuvent apparaître, pour certains, comme une montagne à d'autres. Pour un premier départ, un accompagnement par un bénévole peut être utile, au moins jusqu'à la gare.

➤ ARRIVÉE

Le premier contact sera très important. Les familles, les personnes en précarité sont expertes pour évaluer très vite la qualité d'un accueil. Avoir le sentiment que l'on est reconnu est essentiel. Comment on m'a souri, comment on m'a accueilli, comment on m'a respecté. D'où l'intérêt, d'avoir un contact direct avec le lieu d'accueil avant l'arrivée et de ne pas s'arrêter à la centrale de réservation !

➤ Pendant le séjour, les familles ont les coordonnées d'un bénévole qui pourra les épauler, même à distance, en cas de difficultés (correspondance ratée, enfants malades, accident...).

➤ RETOUR

Pour un atterrissage en douceur, le bénévole prend le temps d'écouter les souvenirs. L'accompagnement continu... Une rencontre de toutes les familles qui sont parties est proposée pour faire le bilan, regarder des photos...



© C. HARGOUES / S.C.

PARTIR EN VACANCES : LEXIQUE

➤ ACCUEIL FAMILIAL DE VACANCES ? CAMPS ?

Bien en amont, il est nécessaire d'envisager toutes les formes de vacances. Si des parents ont besoin de souffler sans les enfants, l'accueil familial de vacances, un camp organisé par le Secours Catholique, la commune, une autre association peut-être recherché. Soutenir les parents, le couple, peut conduire à des projets que nous pouvons, parfois, avoir du mal à entendre ; ainsi une famille peut partir une semaine en vacances et leur enfant bénéficier d'un séjour en accueil familial de vacances.

➤ ACCOMPAGNEMENT PENDANT LE SEJOUR

Les séjours collectifs réunissent le plus souvent des familles, des personnes seules, des bénévoles. Ces derniers doivent vivre le séjour, partager les mêmes choses que les vacanciers, être eux-mêmes. Autant cet accompagnement est important surtout au début lorsque les familles semblent un peu perdues, notamment pour organiser, autant il ne doit pas s'imposer, s'immiscer dans la vie des familles

durant le séjour. D'un accompagnement juste et équilibré, il en ressortira un nouveau regard sur les personnes rencontrées hors du cadre d'un accueil, dans le contexte de précarité dans lequel elles vivent au quotidien. Les personnes pourront, elles aussi, changer leur regard sur les bénévoles parfois connus tout au long de l'année comme des « assistants sociaux », « des gens qui posent des questions sur notre vie avant de nous aider ». Ces changements de regards croisés pourront être à l'origine d'une relation différente pour la suite.

Des séjours individuels sont aussi accompagnés par des bénévoles ; particulièrement des bénévoles vivant sur le lieu de vacances. Ils pourront accueillir les vacanciers au moment de leur arrivée, les aider à se repérer les premiers jours et ensuite simplement passer pour dire bonjour, être attentifs, sans s'immiscer. Cela peut être l'occasion de développer un partenariat entre des délégations, ou avec une autre association telle que Vacances et Familles.



➤ AGENCE DE VOYAGE ?

Certainement pas, une agence de voyage. Les projets vacances se construisent avec des personnes rencontrées dans nos lieux d'accueil, avec lesquelles un lien s'est tissé à partir d'une demande requérant parfois une réponse immédiate. Les vacances sont rarement l'objet de la demande initiale et c'est souvent le bénévole qui, pour un premier départ, les proposera. Le temps de préparation est incontournable et le bénévole aura en tête qu'une demande de vacances le 20 juin, pour un départ le 14 juillet, n'est pas un gage de projet réussi !

➤ ALIMENTATION

L'alimentation est un élément essentiel de la réussite d'un séjour. Satisfaction d'un besoin mais aussi temps de partage, de convivialité ; et aussi de travail pour certains ! Pension complète, ½ pension, sans pension : toutes les formules sont possibles dès lors qu'elles ont été envisagées avec les familles, les personnes avant le départ.

Pension complète : C'est la plus onéreuse mais elle permet de manger correctement et à sa faim, sans avoir à se soucier ni des achats, ni de la préparation. Pour un premier départ, cette formule peut aider la famille à mieux se sentir en vacances. Néanmoins, elle est plus contraignante (respect d'horaires, réservation de pique-nique à l'avance si on veut déjeuner ailleurs...). Parfois, les formules en buffet sont mal comprises par les personnes qui n'ont pas l'habitude de cette abondance et qui ont peur de manquer.

½ pension : Cette formule est souvent préférée car elle permet de bien manger, tout en restant libre pour des repas plus légers à la plage, en sortie. Et, elle est moins onéreuse. Elle n'est pas pratiquée partout, même si elle tend à l'être. En camping, quand il y a une kitchenette dans le bungalow, elle peut être très intéressante.

Sans pension : Elle donne la liberté totale de manger ce que l'on veut, lorsqu'on le veut, à un moindre coût. Néanmoins, il faut être vigilant car en saison les prix grimpent et les commerces les moins chers sont peut-être accessibles uniquement en voiture. Prix élevés, frais d'essence, embouteillages, peuvent transformer les courses en « calvaire ». Cela peut aussi être une lourde charge particulièrement pour une famille monoparentale (« les vacances, cela peut être uniquement de changer d'évier ! »). Lorsque cette formule est retenue, et lorsqu'on a une voiture, l'achat de produits non périssables avant de partir peut se révéler intéressant. La mise à disposition d'un colis alimentaire peut aussi soulager le budget des vacances. Lorsque le régime alimentaire est rigoureux,



© C. HARGREAVES / SC

cette formule peut être la meilleure sous réserve que les commerces locaux offrent les produits nécessaires. Néanmoins, il faut veiller à ce que les vacances aident vraiment à sortir de l'ordinaire.

➤ ASSURANCE

- Dans un séjour collectif, le Secours Catholique est l'organisateur ; il règle les prestations. L'assurance en responsabilité civile de notre association prendra en charge les tords éventuels causés par les membres.
- Par contre dans un séjour individuel, ceci sera certainement moins facile sauf si le Secours Catholique a réglé la prestation. Dans ce cas, pour éviter de désagréables surprises, il convient de s'assurer que les personnes sont assurées en responsabilité civile (elle est comprise dans l'assurance habitation) et éventuellement d'aider les personnes à prendre une assurance.
- Il faut aussi penser à vérifier l'assurance voiture si la famille part avec son propre véhicule. Si celle-ci n'a pas été réglée pour l'année en cours, en cas d'accident la famille sera fortement pénalisée. Il faut donc en parler avec les familles et là aussi, les aider, si besoin, à prendre une assurance.



© G. KERBAOU / S.C.

➤ BILAN

Le bilan est essentiel, en ce sens qu'il permet de faire le point avec chaque famille mais aussi de préparer l'avenir tant au niveau individuel que pour l'organisation générale.

Sur Intranet, la « *fiche d'évaluation à chaud* » empruntée à la délégation du Val d'Oise vous est proposée. Elle peut être utilisée telle quelle ou vous aider à créer votre propre outil.

➤ BUDGET FINANCES

Dépenses : Pour construire le budget, il est important de ne pas négliger les dépenses relatives aux transports et aux loisirs.

Recettes : Faire le tour des aides que l'on peut avoir comme celles de la CAF, les Chèques-Vacances de l'ANCV. La participation financière de la famille peut prendre la forme d'une épargne mensuelle.

Les fiches BUDGET FAMILIAL et BUDGET PREVISIONEL VACANCES, disponibles sur intranet, peuvent vous aider.

➤ CONCOURS PHOTOS ET RECITS

Tous les ans, le département solidarités familiales avec le concours de l'ANCV organise un concours de photos et de récits ouvert aux familles et personnes

participant à un séjour de vacances au cours de l'été. Un thème différent est décliné chaque année et des prix sont prévus pour les lauréats sous forme de Chèques-Vacances. Les photos et récits primés sont ensuite publiés, notamment sur l'intranet.

➤ DESTINATION

Le premier choix, c'est souvent la mer. Il est nécessaire de prendre en compte ce désir et d'aider à le réaliser même si, pour soi-même, on pense à autre chose. Il reste que les kilomètres à parcourir, le prix du train avec les éventuels changements, les coûts... peuvent inquiéter.

On peut se permettre de proposer aussi d'autres destinations (montagne, campagne ou ville – une personne vivant à la campagne peut avoir envie de découvrir Paris, Lyon...) en vantant leur charme : confort, piscine, facilité d'accès, intérêts touristiques, culturels.

Dans tous les cas, au-delà du rêve, il importe que les vacanciers puissent avant le départ se faire une idée suffisamment exacte du lieu qu'ils vont choisir.

L'essentiel restant que le futur vacancier puisse réaliser le projet qui, au final, lui fera le plus envie, en connaissance de cause !



➤ DURÉE

La plupart des organismes qui peuvent soutenir les projets vacances indiquent une durée maximum : 1 semaine, parfois 2.

7 jours restent la durée la plus répandue. Parfois, le projet est exceptionnellement sur 3 ou 4 jours ; certaines familles ou personnes, peu autonomes, désocialisés, ne souhaitent pas ou ne pourraient pas partir plus longtemps. Ces courts séjours peuvent être l'occasion d'une première expérience.

En outre, les séjours lorsqu'il y a des enfants d'âge scolaire doivent obligatoirement avoir lieu pendant les périodes de vacances scolaires.

➤ ÉPARGNE

L'épargne mensuelle est un bon moyen pour concrétiser et faire avancer le projet. Elle est à dissocier de la participation aux frais de séjour. (voir plus loin). L'épargne peut être volontaire pour contribuer au financement des loisirs, des petits plaisirs de vacances (à ne pas oublier lorsqu'on fait le budget vacances). Elle pourra être bonifiée ; si la famille arrive à épargner, par exemple 100 € « déposé » au Secours Catholique, au moment du départ, les 100 € lui seront rendus avec 100 € de plus. * A noter que certaines CAF financent cette épargne bonifiée.

➤ HÉBERGEMENT

Pour l'hébergement, le choix est large : village de vacances, gîtes, locations, camping, caravanes, etc. Il est important de ne pas proposer des vacances au rabais. Concernant l'hébergement, les personnes, les familles ont besoin de confort et de dignité, c'est une marque de respect que nous leur devons.

Sans rechercher le luxe, il importe de rester dans les critères de confort habituels, par exemple en ce qui concerne la douche, l'eau chaude, la literie en bon état...

La qualité très relative de certains hébergements que nous pouvons parfois proposer interroge.

Dans les villages de vacances, les campings, des animations sont proposées, il y a des aires de jeux, parfois même une piscine, les rencontres peuvent

*comptablement au Secours Catholique, l'épargne peut être considérée comme un remboursement de secours, et l'épargne + la bonification comme un secours.



© C. HARGOUES / S.C.

être plus faciles : autant d'éléments à prendre en compte en choisissant le lieu de séjour avec les familles.

L'accessibilité en transports en commun, la proximité des commerçants, d'équipements touristiques, sont aussi des critères à prendre en compte car certaines familles, sans voiture, peuvent se retrouver en difficulté. Sans oublier que, pour celles qui disposent d'un véhicule, les frais d'« essence » peuvent compromettre le budget prévu !

La remarque parfois entendue : « ils n'ont déjà pas les moyens de partir en vacances, alors ils ne vont pas se plaindre » est inadmissible.

Dans tous les cas, il est nécessaire que les futurs vacanciers puissent choisir leur hébergement en toute connaissance de cause. Les qualités mais aussi les défauts doivent être présentés en toute transparence.



➤ INTER-DÉLÉGATIONS

L'inter-délégations existe mais n'est pas obligatoire comme dans l'AFV. Il peut néanmoins être très utile. Si les familles sont hébergées dans un camping, un village de vacances, des bénévoles de la délégation peuvent s'impliquer dans l'accueil et l'accompagnement des vacanciers. Être accueilli sur le quai de la gare est appréciable, être conduit jusqu'au lieu de vacances est parfois indispensable. Les familles réussissent alors leur séjour grâce à ce jumelage de délégation à délégation. Néanmoins, il est indispensable que cette collaboration soit préparée bien en amont pendant la préparation du projet.

Les délégations concernées peuvent aussi échanger bilans et bonnes pratiques qui seront utiles à tous.

➤ INTERGÉNÉRATIONS

Plus qu'un projet intergénérationnel, nous préférons parler d'un projet vacances ouvert à tous.

L'allongement de la durée de la vie a pour conséquence une présence plus forte des grands-parents auprès des petits-enfants.

Pour son développement, l'enfant a besoin de connaître ses racines. Les grands-parents sont la mémoire de la famille mais aussi la transmission d'un savoir-faire et d'un savoir-être.

Les vacances peuvent être, un des moments privilégiés de ce temps de « vivre ensemble », de rassembler plusieurs générations d'autant que les contraintes de la vie économique provoquent souvent l'éloignement géographique.

Par ailleurs, il n'est pas rare que des parents confient, pour un temps plus ou moins long, leurs enfants aux grands-parents. Le projet de vacances peut donc dans ce cas, les concerner avec leurs petits-enfants. La participation à un projet collectif pourra être une aide pour eux, alors qu'il n'imaginerait pas partir en vacances seuls car face à leurs petits-enfants, ils se sentent, parfois, un peu « dépasser » !

Enfin, des vacances familiales intergénérationnelles peuvent être pour les seniors une manière de rompre l'isolement dans lequel ils peuvent être (séparation, veuvage...) et aussi de découvrir des lieux touristiques auxquels les difficultés de la vie les ont empêchés d'accéder.

Pensons donc, aujourd'hui, à proposer à une famille de partir en vacances avec les grands-parents ou d'autres personnes âgées, isolées. Comme une ouverture, comme une possibilité qui trouvera peut-être un écho positif. Une maman disait récemment que son enfant n'avait pas de papi, de mamie et qu'elle serait heureuse qu'il puisse en rencontrer.

Les enfants, les ados, les adultes, les papis mamies auront des activités propres. Mais il y a aussi d'autres moments, d'autres activités où ils pourront échanger, écouter, rire... ensemble ! Les talents, les savoirs, l'expérience des uns pourront être partagés avec les autres. Une mamie pourra raconter des histoires et être écoutée dans un grand silence ému, des ados pourront entamer une danse de rue et déclencher une admiration dont ils ne seront pas peu fiers !

Dans l'animation, il faudra veiller à intégrer que le temps des uns, n'est pas le temps des autres, que les rythmes sont différents.

➤ INTRANET

Intranet est au service des projets vacances des délégations. Vous y trouverez « actions vacances... infos ! » avec les dernières informations à avoir ainsi qu'un répertoire des hébergements. Ce répertoire reprend les lieux que vous avez utilisés et testés. Il donne quelques informations et invite à contacter le lieu d'accueil, la délégation qui le connaît. Il s'enrichira régulièrement à partir de vos retours.

➤ PARTICIPATION FINANCIÈRE

La participation financière est importante et son but ne doit pas être uniquement utilitaire (le projet coûtera moins cher au Secours Catholique !). Elle a aussi une visée pédagogique évidente. Elle engage la famille dans son projet de vacances et ce, dès l'inscription. Elle peut être échelonnée pour étaler la charge sur plusieurs mois. Son montant peut être discuté sur la base de la moyenne journalière de la famille, en tenant compte des dépenses quotidiennes engagées pour se nourrir. Cette dernière peut servir de référence pour déterminer la participation minimale.

Toutes les entreprises pouvant maintenant offrir des Chèques-Vacances à leurs salariés, il est de plus en



© C. HARGOUES / J.S.C.

plus fréquent que des personnes en activité puisse s'en procurer et pouvoir ainsi régler leur participation. Ceci est différent de l'aide sociale de l'ANCV. Vous pouvez inviter les personnes à se renseigner dans leurs entreprises. Si tel est le cas, la délégation devra demander un agrément pour pouvoir se faire régler ces Chèques-Vacances par l'ANCV. N'hésitez pas à nous contacter.

➤ PARTICIPATION FINANCIÈRE DES BÉNÉVOLES ACCOMPAGNEURS

Cet aspect financier soulève parfois des questions, voir des incompréhensions. Dans les projets collectifs notamment, les bénévoles sont à la fois des accompagnateurs et des vacanciers. L'accompagnement demande de l'investissement et pour autant nous souhaitons que les bénévoles vivent les vacances avec les personnes qu'ils accompagnent. Avoir une conception uniquement financière de la participation des bénévoles serait une erreur. Il est donc utile au préalable de reconnaître la valeur de toutes les formes de participation. Le bénévole qui fait de nombreux kilomètres pour préparer les vacances et qui ne demande qu'à bénéficier du crédit d'impôt (procédure d'abandon de frais), le bénévole qui est disponible du matin au soir pour être attentif à chacun et à tous pendant le séjour, le bénévole qui anime le séjour... leur participation doit être aussi reconnue et valorisée.

Enfin, nous pensons que ce sujet doit être abordé collectivement avec les bénévoles impliqués sur le projet, que les solutions doivent être trouvées ensemble en ayant aussi à l'esprit que certains bénévoles n'ont pas les moyens financiers de partir en vacances.

A noter que pour les bénévoles accompagnateurs, 30 % du coût de leur séjour peuvent être pris en charge par l'ANCV.

➤ RELIGIONS

Il est important de parler de la question religieuse dès le début de la préparation. Cela peut conditionner le choix du lieu d'hébergement. Les différences religieuses sont sources d'échanges mais aussi parfois de difficultés voir de conflits.

Certaines familles (juives, musulmanes) préféreront des séjours en location simple (bungalows par exemple) qui leur permettront de respecter leurs pratiques religieuses. Pour autant, notre volonté reste bien de vouloir favoriser, à l'occasion des vacances, les échanges entre des personnes différentes.

Dans tous les cas, il est nécessaire que les pratiques du lieu d'accueil soient connues et acceptées des futurs vacanciers. La question de la nourriture est importante. La plupart des lieux d'hébergement permettent aujourd'hui une alimentation sans viande de porc ; néanmoins le halal ou le casher, l'absence de graisses animales dans les préparations, sont envisageables en fonction des possibilités d'approvisionnement et des options prises en la matière par la structure d'accueil. Ces pratiques questionnent notre laïcité. Sans entrer dans ce débat, nous pouvons néanmoins avancer que l'essentiel en la matière est le respect des pratiques de chacun. Il passe par une information complète sur ce qui sera possible et aussi à partir de là, par le choix de chacun. Cette question du choix est essentielle ; elle permet à chacun de se situer.



Les solutions peuvent aussi être proposées par les familles ; ainsi par exemple sur un séjour de vacances collectives : des familles décident de partager un repas, chaque famille apportant un plat. Compte tenu de la présence de familles musulmanes, elles prennent ensemble la décision que les plats soient halal de façon à ce que le plaisir de se retrouver pour ce repas ensemble soit total.

Au final, certaines personnes décideront peut-être de ne pas partir en vacances dans les conditions proposées.

Un autre aspect concerne le Ramadan, période de jeûne pour les musulmans. En 2012, 2013 et 2014, il est au cours de l'été. Il peut conditionner le choix de la date du séjour pour des familles musulmanes. Un échange avec les familles pourra les aider à se situer, à choisir, à se respecter mutuellement. Ainsi, par exemple, une maman qui signale aux autres qu'elle rattrapera ces 7 jours de vacances en fin de Ramadan. Enfin, dans un séjour collectif, un espace de recueillement peut être mis en place permettant à chacun, librement, de prier selon sa tradition. Des livres saints sont à disposition, ainsi que des tapis, quelques chaises.

➤ SANTÉ

Les questions de santé sont personnelles et il ne faut pas vouloir s'immiscer dans la vie des familles. Néanmoins, il faut penser à prendre le carnet de santé, les traitements suivis en ayant la quantité nécessaire de médicaments pour la durée du séjour. La carte vitale, l'attestation CMUC et/ou l'attestation d'aide médicale État ne doivent pas être oubliées. La préparation du séjour peut ainsi permettre de découvrir que l'AME n'a pas été sollicitée et les vacances peuvent concourir à ce que la demande soit initiée si on l'a suffisamment anticipé.

Des soucis de santé chroniques ou importants doivent être signalés pour que les mesures nécessaires (médicaments, médecins, hôpitaux) puissent être anticipées en vue d'un séjour serein.

➤ SÉNIORS

Outre des projets collectifs ouverts à des personnes de différentes générations, il est aussi possible de proposer des projets de vacances individuels à des personnes retraitées que nous rencontrons dans nos permanences, ainsi qu'à des bénévoles qui n'ont pas toujours les moyens de pouvoir en profiter. Des dispositifs d'aides existent et ils sont indiqués dans la fiche consacrée à l'ANCV.



© S. LECLERQ / S.C.

➤ VACANCES

Selon l'Organisation mondiale du tourisme, on appelle vacances depuis 1995, l'ensemble des déplacements d'agrément d'au moins 4 nuits hors du domicile.

➤ VOYAGE DE L'ESPERANCE

Un voyage de l'espérance est un temps de vivre ensemble (personnes en situation de pauvreté, bénévoles, salariés – quelles que soient leurs convictions religieuses) pendant 3 ou 5 jours. Il est constitué de moments d'échanges, à partir de la vie des personnes, sur le sens de la vie relié à notre foi en l'homme et en Dieu qui veut que chaque être humain vive libre et debout, de détente et de découvertes. (classeur animation / orientation 6 fiche n°E/26).

Un voyage de l'espérance peut donc être un temps de vacances pour des personnes, des familles, qui ont librement choisi d'y participer, qui ont contribué à sa préparation, qui participeront au programme proposé (alternant des moments collectifs, individuels, des activités variées avec ou sans les enfants...) de façon libre. Pour être pris en charge par les Chèques-Vacances un voyage de l'espérance ne doit pas être considéré comme un pèlerinage.

➤ SIGLES

ANCV : Agence nationale pour les Chèques-Vacances

AFV : Accueil familial de vacances

BSV : Bourse solidarités vacances

CAF : Caisse d'allocations familiales

Vacaf : Vacances CAF.



© G. KERBAUL / S.C.

FICHES TECHNIQUES

CHERCHER DES AIDES FINANCIÈRES

AIDE AUX PROJETS VACANCES - APV



Par le biais d'une convention avec l'Agence nationale des Chèques-Vacances, le Secours Catholique bénéficie d'une dotation en Chèques-Vacances (540 000 €

en 2013) pour aider les familles, les personnes isolées que vous accompagnez, à partir en vacances.

Les critères à respecter sont les suivants :

PUBLIC : Ils peuvent être employés pour les vacances des familles, des adultes et des jeunes à partir de 16 ans. Les enfants sont acceptés mais uniquement dans le cadre d'un départ avec leurs parents (donc pas pour l'AFV ou les camps). Dans les projets, une priorité doit être accordée aux premiers départs.

QUEL PROJET : Cette aide est possible aussi bien dans le cadre d'un projet collectif que d'un projet individuel.

ACCOMPAGNEMENT : Il est impératif que les bénéficiaires soient accompagnés et impliqués dans la préparation de leur projet vacances.

DES CHÈQUES-VACANCES POUR PAYER QUOI ?

Les prestataires agréés ANCV (hébergement, location de véhicule, moyens de transport, restauration rapide, loisirs...). Une recherche possible via le site de l'ANCV : <http://particulier.ancv.com/guide/formulaire>. Le paiement des péages d'autoroutes est aussi possible mais avec une procédure particulière : <http://www.autoroutes.fr/fr/cheques-vacances.htm>

DURÉE : Séjour entre 4 nuits minimum et 14 nuits. 1 seul séjour par an et par famille peut bénéficier de cette aide.

Les séjours entre 1 et 3 nuits peuvent être soutenus dans la mesure où ils sont destinés à des personnes



pour lesquels un séjour de 4 nuits minimum s'avèrerait difficilement réalisable et avec l'objectif de les aider à accéder à des vacances plus longues. Cela doit être justifié dans le projet présenté à la commission nationale. Des dérogations sont possibles pour des séjours d'une durée supérieure à 14 nuits mais le montant d'aide de l'ANCV sera plafonné. Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez obtenir une dérogation.

SOCIO-ÉCONOMIQUES : Les familles (ou personnes seules) qui sont en situation de précarité, doivent justifier :

- ▀ de ne pas dépasser un plafond de ressources équivalent à un **quotient familial CAF de 650 €**. Une dérogation peut être envisagée pour des QF jusqu'à 900 €. Contactez-nous pour des demandes ponctuelles.

▀ ou avoir un revenu imposable inférieur à :

Nb de parts fiscales	RFR plafond Correspondant à QF	
	650 €	900 €
1	14 040 €	19 440 €
1,5	17 550 €	24 300 €
2	21 060 €	29 160 €
2,5	24 570 €	34 020 €
3	28 080 €	38 880 €
3,5	31 590 €	43 740 €
4	35 100 €	48 600 €
4,5	38 610 €	53 460 €
5	42 120 €	58 320 €

la CRU du RSA socle ou de l'AME

▀ être bénéficiaire de l'AME

JUSTIFICATIFS :

Le dossier doit donc obligatoirement comprendre les justificatifs de ressources qui sont ; soit la copie de l'attestation CAF mentionnant le quotient familial inférieur à 650 €, soit la copie de l'avis d'imposition de la famille, soit la copie de l'attestation d'AME.

Dans de très rares situations (exemple d'une personne ayant été très désocialisée et ne pouvant produire de justificatif, participant à un projet de groupe), le responsable du projet fournira une attestation écrite expliquant rapidement la situation du bénéficiaire, cet engagement daté et signé sera conservé. Il ne peut être qu'exceptionnel.

Notez bien que les justificatifs doivent être conservés durant 3 ans (pour pouvoir répondre aux demandes de contrôles de l'ANCV).



© X. SCHWIBEL / S.C.

COUT DES SEJOURS ET FINANCEMENTS :

Un prix de journée maximal, au-dessus duquel l'ANCV n'intervient pas, est fixé : il est de 85 € par jour et par personne (transports et loisirs compris). Sur dérogation et en nous contactant au préalable, ce montant maximum peut être porté à 95 €.

Il est indispensable de rechercher des cofinancements et d'avoir une participation financière de la délégation (10 % minimum). Par ailleurs, la participation de chaque famille est obligatoire.

L'aide de l'ANCV ne doit pas dépasser 60 % du budget global des séjours de la délégation, et 80 % du coût du séjour pour les familles bénéficiant de l'aide la plus importante.

À noter que dans un projet collectif, les accompagnateurs (en nombre raisonnable) peuvent bénéficier d'un financement de l'ANCV à hauteur de 30 % (maximum) du coût du séjour.

PROCEDURE :

C'est le département solidarités familiales au siège du Secours Catholique qui reçoit la dotation, étudie en commission nationale les projets que les délégations lui ont adressé et attribue les Chèques-Vacances. Tous les ans, les délégations reçoivent en janvier, un dossier leur permettant de présenter leurs projets à la commission nationale.

En sollicitant l'aide de l'ANCV, vous vous engagez donc à respecter les critères mentionnés ci-dessus :

- Après les vacances, saisir (au plus tard pour le 30 octobre), toutes les données sur l'utilisation des Chèques-Vacances pour chaque bénéficiaire via l'intranet de l'ANCV :

<https://projets-vacances.ancv.com>.

- Transmettre la liste des bénéficiaires, signée par le garant financier, au département solidarités familiales, en y joignant une évaluation qualitative des séjours.



À noter : Pour les séjours organisés en inter délégations, ce sont les délégations qui « envoient » des familles, qui font la demande de chèque-vacances, et non les délégations qui accueillent. Le financement des loisirs n'est possible que dans le cadre d'un projet de vacances.

L'ANCV n'accepte pas les projets de pèlerinage comme des projets vacances.

BOURSES SOLIDARITÉ VACANCES - BSV



Ce dispositif est complémentaire de l'aide aux projets vacances. Il s'adresse aux personnes, aux familles plus autonomes dans la réalisation de leurs vacances. Il peut ainsi être utilisé pour celles et ceux qui ont déjà pu partir dans le cadre de l'aide aux projets vacances (décrit plus haut). Il propose des séjours de vacances à tarifs réduits (50 à 70 % de réduction sur les prix publics) ainsi que des tarifs SNCF à 30 € sur toutes les délégations (offre valable sur certains trains) sous réserve que la demande soit enregistré à l'ANCV 50 jours avant le départ.

BSV - POUR QUI ?

Ces offres sont réservées aux « **familles à revenus modestes, personnes en situation de chômage, personnes bénéficiant du RSA, jeunes en situation de précarité, personnes handicapées ou âgées à faibles ressources** ».

L'absence d'accompagnement sur place oblige à réserver ces offres à des familles suffisamment autonomes sans pour autant négliger l'accompagnement dans la préparation du séjour.



© L. HARGUES / S.C.

BSV - POINTS D'ATTENTION, CRITÈRES À RESPECTER

Nous nous engageons à vérifier les conditions socio-économiques des bénéficiaires, la réalité de leur exclusion du droit aux vacances.

Les familles (ou personnes seules) qui sont en situation de précarité, doivent justifier de ne pas dépasser un plafond de ressources équivalent à un quotient familial CAF de 1000 € ou un revenu imposable inférieur aux montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

Nb de parts fiscales	RFR plafond Correspondant à QF 1000 €
1	21 600 €
1,5	27 000 €
2	32 400 €
2,5	37 800 €
3	43 200 €
3,5	48 600 €
4	54 000 €
4,5	59 400 €
5	64 800 €

Un référent doit être désigné pour toute demande d'inscription. Compétent pour accompagner les bénéficiaires durant la préparation de leur séjour, il peut être amené à intervenir pendant le séjour sur demande des responsables des lieux d'hébergement. Il n'est pas possible de :

- cumuler plusieurs séjours pour la même famille durant l'année
- de bénéficier de BSV plus de 3 fois
- de bénéficier de plus d'un séjour à la mer et de deux séjours en pension complète
- de cumuler l'aide BSV avec une demande de Chèques-Vacances (dans le cadre de l'aide aux projets vacances).

La durée des séjours ne peut excéder une semaine.

Toute demande de dérogation à l'un de ces critères devra être dûment motivée et sera soumise au préalable à l'appréciation de l'ANCV.

Le montant des prestations est à régler dès réception de la facture.

BSV - COMMENT ? PROCEDURE

Chaque délégation souhaitant participer à ce dispositif doit nous faire part de ce souhait pour que BSV lui adresse une convention locale qu'elle devra signer.

À réception de votre convention signée, BSV lui donnera un identifiant et un mot de passe pour accéder au site internet sur lequel figure les offres de séjours. En cas



de soucis, elle pourra contacter Raphaël au : 01 34 29 53 46, qui est chargé du suivi du partenariat sous tous ses aspects à l'exception des transports en train dont la responsable est Patricia au : 01 34 29 53 60.

Il faut ensuite :

- ▶ aller sur le site <http://www.ancv.com>, cliquer sur l'onglet « programmes » puis sur « bourses solidarité vacances ». Entrer l'identifiant et le mot de passe qui lui ont été donnés.
- ▶ Chercher les sites correspondant aux souhaits de la famille : mer, montagne, campagne, dates, voiture.
- ▶ Constituer un dossier de réservation en remplissant les demandes présentées par le logiciel.
- ▶ Le dossier SNCF peut être établi et rajouté au dossier.
- ▶ L'acceptation ou le refus des demandes sera donné par BSV au plus tard 48h après.

SENIORS EN VACANCES



L'ANCV propose un programme de départs en vacances des seniors tout au long de l'année, hors juillet et août.

Les objectifs sont de rompre la solitude et l'isolement, offrir du bien-être, allier plaisir et prévention.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Une fois par an et sans le cumuler avec un autre dispositif d'aide de l'ANCV.

- ▶ Toutes personnes de plus de 60 ans, retraitées ou sans activité professionnelle, résidant en France, sans conditions de ressources.
- ▶ Les retraités non-imposables ou redevables avant déductions fiscales d'un montant d'impôt sur le revenu inférieur ou égal à 61 € (ligne 14 de l'avis d'imposition, impôts sur le revenu net avant corrections), ainsi que le conjoint figurant sur la déclaration, bénéficie en plus d'une aide ANCV.

LE PRIX DES SÉJOURS 2012-2013 :

- ▶ 384 € ttc hors transport et taxes pour un séjour de 8 jours / 7 nuits
- ▶ 320 € ttc hors transport et taxes pour un séjour de 5 jours / 4 nuits

Pour les personnes non imposables, l'aide forfaitaire de l'ANCV sera de :

- ▶ 185 € pour les séjours 8 jours / 7 nuits
- ▶ 150 € pour les séjours 5 jours / 4 nuits

Les enfants de moins de 18 ans accompagnant un senior bénéficie, sur certains séjours, d'un tarif à 189 € pour 8 jours.

Les mêmes conditions peuvent s'appliquer aux "aidants" qui accompagneraient les personnes âgées.



QUELS SONT LES SÉJOURS PROPOSÉS ?

Ils figurent dans un catalogue disponible sur simple demande. Ils sont en France : à la mer, à la montagne, en villages de vacances, en résidences ou en hôtels (hors juillet et août). Ils peuvent aussi être thématiques, liés à la prévention, accessibles aux aidants familiaux ou intergénérationnels. Des offres spéciales sont aussi proposées par exemple pour la période des fêtes. Les individuels ou les couples peuvent s'adresser directement à l'ANCV : <http://seniorsenvacances.ancv.com/Particulier>

Par ailleurs si vous avez le projet de monter un séjour de vacances collectif avec des seniors, contactez Paul Charvet : 01 45 49 73 34.

LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES



La branche famille de la Sécurité sociale soutient les familles durant leur temps de loisirs et de vacances.

Les outils sont adaptés à la diversité des contextes rencontrés par les CAF. Ils ont pour point commun de faciliter l'accès des enfants, des adolescents et de familles précarisées aux lieux d'accueil, de loisirs et de vacances. Mais les formes d'aides, les montants accordés et les conditions d'attribution, relèvent d'une décision des conseils d'administration de chaque CAF.

Les bons CAF ont tendance à disparaître pour être remplacés par le service Vacaf (ou dans quelques rares CAF, par des Chèques-Vacances).

Aujourd'hui Vacaf créé en 1999, est un outil au service des caisses d'allocations familiales, dont la gestion est confiée à la CAF de Montpellier. Il regroupe 90 organisations de CAF adhérentes.



Vacaf est chargé de mutualiser les moyens permettant de promouvoir le tourisme social, les vacances familiales, les vacances des enfants et l'accompagnement des familles, notamment celles qui rencontrent des difficultés sociales. Vacaf gère quatre dispositifs d'aide aux vacances des familles et des enfants. Au total, en 2013, 170 000 séjours ont été organisés. 93 700 familles en ont bénéficié dans le cadre des dispositifs familles AVF (aide aux vacances familiales) et AVS (aide aux vacances sociales). Les séjours effectués dans le cadre du dispositif enfants AVE (aide aux vacances enfants) ont permis le départ de 45 000 enfants.

► **L'aide aux vacances familiales (AVF) :** ce dispositif vise à favoriser des vacances familiales (parents et enfants) dans un contexte différent du lieu de vie habituel. Chaque famille allocataire, au dessous d'un certain QF plafond, bénéficie d'un droit potentiel à un certain nombre de jours par an et par famille qui peuvent être pris en 1 ou 2 fois, dans la limite du respect de l'obligation scolaire des enfants.

Le montant de l'aide dépend du quotient familial (les paramètres dépendent de chaque CAF) ; elle peut atteindre 60 % du coût de l'hébergement dans un établissement labellisé Vacaf qui recevra directement l'aide.

► **L'aide aux vacances sociales (AVS) :** Il s'agit d'un dispositif d'aide visant à accompagner plusieurs familles en grande précarité et très peu autonomes pour leur permettre de partir en vacances. Outre une aide à la famille qui peut atteindre 80 % du coût de l'hébergement, des aides financières sont versées à la structure, souvent une association, qui monte l'opération. Pour porter un projet AVS, votre délégation doit établir une convention avec la CAF. Attention toutes les CAF n'ont pas adhéré au dispositif AVS (en 2014, seules 52 CAF seront adhérentes. Si votre CAF n'y participe pas vous pouvez l'interroger pour en connaître les raisons ou pour savoir si elle a son propre dispositif d'aide).

Par ailleurs, votre CAF peut aussi être votre interlocuteur pour soutenir vos projets en vous octroyant une aide particulière, hors des dispositifs existants, et relevant de sa seule compétence.

COMMENT FONCTIONNE VACAF ?

Après avoir choisi une destination et vérifié sur www.vacaf.org que le village, le camping ou le gîte est agréé Vacaf, il faut réserver le séjour en contactant par courrier, téléphone ou fax, le village vacances retenu et en indiquant le numéro d'allocataire et le QF pour



© X. SCHWELB / S.C.

que le centre de vacances puisse vérifier le montant de l'aide CAF auquel vous pouvez prétendre.

Le centre familial de vacances renverra par courrier une documentation, les modalités de paiement, une facture pro forma (diminuée de l'aide de votre CAF) et un dossier de confirmation de réservation. Attention, aucune réservation ne sera prise en compte sans cette confirmation et le paiement des arrhes demandés.

AUTRES FINANCEMENTS POSSIBLES

LES RÉGIONS : certains Conseils régionaux (Ile-de-France, Poitou-Charente, Rhône-Alpes et peut-être demain le Nord, la Bretagne...) ont mis en place des dispositifs pour aider au départ en vacances des familles. Renseignez-vous auprès de votre Conseil régional.

LES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS ou CIAS) peuvent éventuellement accorder des aides facilitant le départ en vacances.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX, peuvent aussi intervenir en complément sous la forme d'une allocation, pour aider les familles en très grande difficulté (parfois par le biais de l'ASE).



© X. SCHWIBEL / S.C.

POUR TROUVER DES HÉBERGEMENTS

QUELQUES RÉFÉRENCES POUR TROUVER LES SITES DE VACANCES, DES LIEUX D'HÉBERGEMENT :

- **L'intranet** Secours Catholique (rubrique du département solidarités familiales) où sont présentées quelques bonnes adresses issues de l'expérience des délégations. N'hésitez pas à l'enrichir de vos expériences.
- Le site de **Vacaf** avec l'onglet « les centres de vacances familles » <http://www.vacaf.org/>. Les adresses sont nombreuses aussi bien en village de vacances, qu'en camping. Si vous avez l'adresse d'un site intéressant, c'est sur ce site que vous pourrez vérifier son agrément pour les aides Vacaf.
- Le site d'**Atout France Loisirs de France**, <https://www.classement.atout-france.fr/> répertorie et classe les différents hébergements touristiques.

Pour recevoir les catalogues des différentes associations, allez sur leur site internet. Ne pas oublier de demander les conditions de tarifs dégressifs selon le quotient familial, l'acceptation des Chèques-Vacances (ANCV) et de Vacaf.

QUELQUES RÉSEAUX D'HÉBERGEURS



<http://www.ternelia.com> Le site du réseau d'hébergeurs regroupés sous le label TERNELIA, qui regroupe maintenant 50

villages de vacances en France. TERNELIA est partenaire du réseau ATD/Vacances familiales-Combattre l'exclusion dont Le Secours Catholique est membre.



Le site du réseau d'hébergeurs regroupés sous le label CAP France, <http://www.capfrance-vacances.com>. La maison de vacances « La Jacine » dans le Vercors (soutenu par le Secours Catholique) est membre de ce réseau.



ACCUEIL PAYSAN, www.accueil-paysan.com : Ce groupement propose des accueils touristiques et sociaux, en milieu rural.

Sa vocation est l'accueil en milieu rural sous tous ses modes, par des hommes et des femmes qui y vivent et qui veulent faire découvrir leur milieu.

Accueil paysan propose 700 points d'accueil dans 80 départements en France (métropole et DOM) : des lieux paisibles et conviviaux, pour des séjours en famille ou entre amis, ainsi qu'une animation pédagogique auprès des enfants. Il est sensible aux questions de la pauvreté et du développement. La Fédération nationale Accueil paysan est adhérente à « Peuple et culture » et au CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement, dont le Secours Catholique est membre). Des représentants d'Accueil paysan participent aussi aux travaux de la Pastorale des réalités du tourisme.



Fédération VACANCES et FAMILLES

www.vacancesetfamilles.asso.fr

Cette association est née il y a plus de 40 ans, elle propose des séjours de vacances dans des structures individuelles en milieu rural (maisons, caravanes, mobil-home) pour favoriser l'autonomie. Sur place, des équipes de bénévoles facilitent l'adaptation de la famille à son nouvel environnement et l'aident en cas de besoin. **A noter qu'en Pays-de-Loire un partenariat a été initié entre nos 2 associations. Des familles accompagnées par des bénévoles du Secours Catholique sont adressées à cette association pour préparer leur projet de vacances. Des bénévoles d'équipes locales du Secours Catholique concourent à l'accueil de familles sur leur lieu de vacances. En Picardie, une formation a été mise en place en commun pour les bénévoles de nos deux associations.**

ET D'AUTRES RÉSEAUX HÉBERGEURS ENCORE parmi eux :

www.vvf-villages.fr

(historiquement Village vacances famille)

www.renouveau-vacances.fr

(certaines délégations obtiennent jusqu'à 10 % de réduction)

www.aec-vacances.com

www.vacances-actives.com

QUELQUES HÉBERGEMENTS



► Association méditerranée larges horizons

Maison des frères, la maison des vacances solidaires
16 rue Etienne d'Orves
83330 Le Beausset
Tél. : 04 94 98 72 72.

www.mlh83.fr

Une ancienne bastide du XVI^e siècle, au milieu d'un grand parc de 5 000 m², située au centre du Beausset, à 10 kms de Bandol et des plages et à 23 kms de Toulon. Elle a pour vocation d'accueillir des familles et des groupes afin de leur permettre d'avoir le droit aux vacances comme chacun d'entre nous. Elle est ouverte à tous dans un esprit de convivialité, de partage et d'écoute. Cette association est membre d'Atousvar www.atousvar.com/. L'Association pour un tourisme solidaire dans

le Var [Atousvar] soutient et développe dans le Var un tourisme accessible à tous. Avec ses partenaires, elle y anime une interface de tourisme solidaire engagée dans la défense du droit aux vacances et aux loisirs. Atousvar est membre du réseau vacances familiales.

La Pacifique

► LA PACIFIQUE en Vendée

La Terrière, 85360 La Tranche-sur-Mer

Tél. : 02 51 30 35 19.

www.lapacifique.fr

Mail : association@lapacifique.fr

Situé hors agglomération de La Tranche-sur-Mer, le logis La Pacifique, aménagé pour des familles, dans une ancienne colonie de vacances, procure calme et repos. Campé dans le charmant petit bourg de la Terrière, il s'insère dans un environnement traditionnel. Accès à la plage à travers une forêt de pins et de chênes verts à 1,8 km. Il existe aussi, en juillet et août, une navette gratuite pour accéder à la plage.

14 appartements de 2 à 8 lits avec, dans les appartements non encore rénovés, lavabos dans les chambres et sanitaires sur les paliers. Le confort est simple mais les prix sont en conséquence: adhésion 5 €, hébergement 15 € par nuit pour un adulte (12 € pour un enfant). De plus, des bénévoles sont au service des familles pour les aider dans la réussite de leurs vacances. A signaler qu'un programme de rénovation est en cours avec une véritable amélioration des qualités d'hébergement.

La Pacifique est agréée ANCV. Elle accepte les bons CAF et est agréée Vacaf.

Sur Intranet, nous vous présentons d'autres structures utilisées par les délégations. Aucun label qualité derrière ces présentations. Juste une mutualisation d'adresses qui ont bien fonctionné avec des groupes, des familles de diverses délégations. Il vous appartient ensuite de contacter directement les responsables pour vérifier si leur structure correspond à votre projet, à celui des personnes, des familles que vous accompagnez.



© C. HARGOUES / S.C.

TRAVAILLER EN RÉSEAU

**Réseau
Vacances
Familiales**
Combattre l'exclusion

30

LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION PASSE AUSSI PAR LES VACANCES

Extraits de la lettre adressée le 23 juillet 2012 à Mme Sylvia Pinel, ministre en charge du Tourisme.

« Le réseau associatif "vacances familiales-Combattre l'exclusion" a été créé en 1998 à la suite de la loi d'orientation sur la lutte contre l'exclusion (Article 140). Il l'a été à l'initiative d'ATD Quart-Monde et de Relais Soleil devenu Ternélia Tourisme, afin de favoriser les échanges entre tous les acteurs des vacances à destination des familles et des personnes

les plus fragiles issues des territoires urbains, ruraux ainsi que des DOM...

L'objectif est de sortir d'une idéologie ambiante qui se trouve résumée dans la formule : "Travail = droit aux vacances, pas de travail = pas droit aux vacances". Les familles que nous accompagnons ressentent fortement ce frein et l'expriment en ces termes, regrettant de voir les vacances, le plus souvent au travers de « vitrines ». Quant à celles qui travaillent, qui ont des revenus qui leur imposent des arbitrages, nous constatons qu'elles ignorent que des financements existent (même si insuffisants) qui pourraient leur permettre d'accéder, elles aussi, à ces moments de détente et de liberté.

L'accès de tous aux vacances est une revendication forte. Elles permettent aux uns et aux autres de vivre des moments bénéfiques pour leur vie familiale et personnelle, pour retrouver un dynamisme, une autonomie, une ouverture au travers de la découverte d'un autre environnement, d'échanges avec d'autres vacanciers venus d'horizons variés.



Le travail des bénévoles et salariés des associations est de construire un projet avec les familles, les personnes fragiles, de les accompagner dans la préparation de celui-ci jusqu'à sa réalisation ainsi qu'après le retour dans la vie quotidienne. Des vacances réussies peuvent, en effet, être un véritable tremplin... »

ATD Quart-Monde et la maison de vacances « La Bise », Atousvar, Destination Partage, Espace Chaillots, Fédération nationale Accueil paysan, les Petits frères des pauvres, La Pacifique, Les Restaurants du cœur, Secours Catholique, Ternelia Tourisme, UNAF, Vacances et familles, Vacances ouvertes sont les membres actuels de ce réseau associatif.

Ce réseau associatif entretient des relations étroites avec l'UNAT (Union nationale des associations de tourisme), qui regroupe un grand nombre d'hébergeurs de vacances du tourisme associatif et social, ainsi qu'avec la CNAF, l'ANCV. Régulièrement, le Réseau vacances organise des rencontres associant vacanciers, associations, travailleurs sociaux et partenaires institutionnels.

Le réseau porte la préoccupation de l'accès aux vacances pour ceux qui en sont exclus. Ensemble, nous constatons que nombreux sont ceux qui ne connaissent pas les dispositifs d'aide existants.

Des initiatives se font jour, en région notamment, pour fédérer les initiatives existantes tant en matière financière que d'accompagnement des familles.

Ainsi en **POITOU-CHARENTE** avec **EVAD - Espace vacances aides au départ** : un espace où chacun peut retrouver l'ensemble des informations pouvant faciliter le départ en vacances.

Ce réseau concerne à la fois les professionnels et bénévoles du secteur social, de l'animation, des collectivités territoriales, personnes exclues des vacances.

Il part du constat que l'accès aux aides au départ en vacances de droit commun est limité car les démarches et les critères sont souvent compliqués et que les individus comme les professionnels, les bénévoles des associations ou centres sociaux... ont du mal à s'y retrouver dans les aides au départ en vacances.



© C. HARGOUES / S.C.

EVAD a été créé **pour favoriser l'accès aux vacances pour les publics exclus** : familles, adultes isolés, seniors, jeunes de 16 à 25 ans, aidants familiaux, personnes en situation de handicap **ainsi que pour informer et former** toute personne et structure sur les dispositifs d'accueil et d'aide aux vacances existants. Dans d'autres régions, des réseaux de ce type sont en gestation comme en Pays-de-Loire, en Picardie... Les délégations sont invitées à participer à ces réseaux qui permettent d'échanger sur les expériences, de mieux orienter des familles, de trouver des financements...

Le département « Solidarités familiales » vous informera à chaque fois qu'il aura connaissance de la création d'un tel réseau, le plus souvent à l'échelle régionale, et reste disponible pour vous aider à y prendre part.



DÉPARTEMENT SOLIDARITÉS FAMILIALES

106 rue du Bac
75341 Paris cedex 07
Tél. : 01 45 49 52 38

www.secours-catholique.org